COMMUNIQUE DE PRESSE

Une femme diabétique en danger de mort

Paris – le 28 mai 2008. **L'Association Française des Diabétiques (AFD) et l'ONG Santé Diabète Mali, interpellent les pouvoirs publics de la décision d'expulser Mme Sira Sidibé*, une Malienne diabétique, atteinte de graves complications, qui vit depuis plus de 10 ans en France avec sa petite fille. Le refus du renouvellement de sa carte de séjour pour raison médicale, se fonde sur la prétendue possibilité de se soigner au Mali. Cet argument est faux, à la fois en terme d'accès aux soins et de coût. Sa vie est en jeu si elle retourne au Mali : l'expulser, c'est décider de l'envoyer mourir dans son pays !**

Après 10 ans en France : expulsée car son traitement est soi-disant « disponible » au Mali

- Mme Sidibé, diabétique de 48 ans, vit en France depuis **plus de 10 ans** avec sa **petite fille** scolarisée de 7 ans.
- Elle a un **diabète insulinodépendant compliqué** : hypertension artérielle, sévère rétinopathie diabétique (atteinte des yeux), pied de Charcot (déformation du pied qui l'empêche de se déplacer normalement)... *Dossier médical contrôlé par plusieurs éminents professeurs en diabétologie*
- Traitée par pompe à insuline (obligatoire en raison de l'échec des autres thérapies) et 5 médicaments, elle doit suivre également un traitement au laser pour ses yeux et supporte un lourd appareillage orthopédique.
- Jusqu'en 2007, sa carte de séjour pour raison médicale a été renouvelée sans problème. A cette date, **son renouvellement** est refusé, au motif que son traitement est disponible au Mali (après 6 mois d'attente de cette décision, où elle perd tous ses droits et allocations).
- Elle conteste ce refus devant le tribunal administratif de Paris, qui émet un jugement défavorable, estimant que son dossier ne comporte **pas suffisamment de preuves de l'indisponibilité du traitement au Mali. Elle vient de faire appel** devant la cour administrative de Paris.
- Même avec une procédure en cours, **elle peut être arrêtée et être expulsée à tout moment** et n'a plus ni le droit de travailler, ni de bénéficier de son allocation de travailleur handicapé.

Sur quels critères se fonde ce refus, alors que toutes les données démontrent le contraire ?

Santé Diabète Mali**, qui a analysé son dossier médical et la situation au Mali (certifiés par plusieurs spécialistes reconnus) est formel : **« le pronostic vital de la patiente sera mis en jeu »** en cas de retour au Mali. Deux raisons majeures :

1/ **L'accès au traitement** : impossibilité de traitement par pompe à insuline, quand celui-ci est la seule thérapie possible pour cette patiente, pas d'autorisation de mise sur le marché de plusieurs de ses médicaments, manque de spécialistes…

2/ **Le coût** du reste de son traitement, équivaut à plus de **7 fois le salaire moyen malien** !

Nous interpellons solennellement les responsables de cette décision et demandons aux pouvoirs publics d'empêcher une tragédie annoncée.

L'AFD défend les droits de toutes les personnes diabétiques et lutte pour l'amélioration de leur qualité de vie. Ou comme c'est le cas ici, pour leur vie tout simplement.

***Santé Diabète Mali est une organisation non gouvernementale (ONG) française dont l'objectif est d'améliorer la prévention et la prise en charge du diabète sucré au Mali et dans plusieurs pays africains.*

L'AFD témoignera à la conférence de presse organisée sur la situation des étrangers malades qui aura lieu à Paris, le mardi 3 juin à 11h, dans les locaux d'Aides (52 rue du Fbg Poissonnière – 75010 - Paris). Mme Sidibé sera présente.

** Mme Sidibé a souhaité que son nom apparaisse*

Sur demande : analyse du dossier médical de la patiente avec prise en charge au Mali

Contact presse : Eva Pulcinelli - 01 40 09 68 57 / 06 30 05 99 74 - e.pulcinelli@afd.asso.fr

Association Française des Diabétiques